



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA
MOSELLE

MISSION BRUIT

OBSERVATOIRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 28 juin 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

ORDRE DU JOUR : Comité de pilotage du 28 juin 2017

- 1/ Rappel du contexte réglementaire :
 - Classement sonore des voies
 - Directive européenne
 - . Cartes de bruit stratégiques et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
 - . Rappel des échéances

- 2/ Arrêté du 14 avril 2017 : modification des périmètres des agglomérations soumises aux obligations de l'union européenne

- 3/ Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE de l'Etat
 - . Point sur l'avancement des mesures inscrites au PPBE: Gestionnaires d'infrastructures : DIR Est, CD57, SNCF Réseaux, SANEF

- 4/ Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE des collectivités de l'agglomération de Metz au sens de l'INSEE
 - . Point sur l'avancement des mesures envisagées dans le cadre des PPBE validés
 - C.A Metz Métropole
 - C.C des Rives de Moselle
 - C.C Pays Orne Moselle
 - C.C Mad et Moselle
 - Communes d'Auboué, Briey, Joeuf, Homécourt, Moutiers

5/ Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE des collectivités de l'agglomération de Thionville au sens de l'INSEE

. Point sur l'avancement des mesures envisagées dans le cadre des PPBE validés

- C.A Portes de France Thionville
- Thionville, Manom, Terville
- C.A Val de Fensch

6/ Proposition de mutualisation des moyens pour la collecte de données

7/ Traitement des Points Noirs du Bruit (PNB) en Moselle

- Etat d'avancement opération : ville de Thionville - DREAL
- Etat d'avancement opération : DDT 57 - réseau routier national non concédé

8/ Points divers - Questions



1/ Rappel du contexte réglementaire

Classement sonore :

Définition :

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres consiste à classer le réseau routier et ferroviaire en tronçons « affectés par le bruit » sur lesquels sont définies des catégories sonores au sein desquels les bâtiments sensibles au bruit doivent présenter une isolation acoustique renforcée.

Textes réglementaires :

- articles L571-1 à 17 du Code de l'Environnement
- articles R 571-32 à 43 du code de l'environnement.
- arrêté du 30 mai 1996
- arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996

Les infrastructures devant faire l'objet d'un classement sonore sont :

- les routes et autoroutes présentant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules par jour
- les voies ferrées présentant un TMJA supérieur à 50 trains par jour
- les lignes de transports en commun en site propre dont le TMJA est supérieur à 100 autobus ou trains par jour.

Le classement sonore des voies est effectué par Arrêté Préfectoral et annexé aux documents d'urbanisme (PLU, POS, SCOT, Cartes communales) conformément à l'article R123-13 du code de l'Urbanisme.

Classement sonore des infrastructures en Moselle

Infrastructure	Ancien classement	Classement en vigueur
Réseau ferroviaire (ligne TGV et lignes conventionnelles)	Arrêté Préfectoral du 9 novembre 2004	Arrêté Préfectoral du 15 janvier 2013
Autoroutes (A31, A30, A320)		
Autoroutes SANEF (A4, A314, A315)	Arrêté Préfectoral du 29 Juillet 1999	Arrêté Préfectoral du 21 mars 2013
Routes nationales (RN4, RN33, RN52, RN61, RN431)		
Routes départementales	Arrêté Préfectoral du 29 Juillet 1999	Arrêté Préfectoral du 27 février 2014
<u>Voies communales:</u> Creutzwald, Hagondange, Le-Ban-Saint-Martin, Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz, Saint-Avold, Saint-Julien-Les-Metz, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Thionville, Woippy	Arrêtés des 27 juin 2000 et 4 octobre 2004	Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2017

Mise à jour du classement sonore des voies communales :

25 communes consultées pour fourniture de données trafics routiers

- > 12 communes présentent des voies dont le TMJA > 5000 v/j
- > établissement des classements sonores
- > envois aux communes concernées pour avis
- > Approbation par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2017

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

Impose aux états membres l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou de réduire les effets du bruit sur la santé. Transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 et inscrite dans le code l'Environnement aux articles L572-1 à 11 et R572-1 à 11. Elle se traduit par l'établissement de cartes de bruit stratégiques et de plans de prévention du bruit dans l'environnement.



- Échéances fixées par l'Europe :

1ère échéance : article L572-9 du Code de l'Environnement :

Les infrastructures devant faire l'objet de l'établissement de cartes de bruit et d'un PPBE sont :

- les routes et autoroutes présentant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 16 400 véhicules par jour
- les voies ferrées présentant un TMJA supérieur à 164 trains par jour

	Infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires	Agglomérations INSEE de plus de 250000 habitants
Cartes de bruit	30 juin 2007	30 juin 2007
Plan de Prévention du Bruit	18 juillet 2008	18 juillet 2008

2e échéance :

Les infrastructures devant faire l'objet de l'établissement de cartes de bruit et d'un PPBE sont :

- les routes et autoroutes présentant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 8200 véhicules par jour
- les voies ferrées présentant un TMJA supérieur à 82 trains par jour

	Infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires	Agglomérations INSEE de plus de 250000 habitants	Agglomérations INSEE de plus de 100000 habitants
Cartes de bruit	30 juin 2012	30 juin 2012	30 juin 2012
Plan de Prévention du Bruit	18 juillet 2013	18 juillet 2013	18 juillet 2013

3e échéance :

Pas de changements au niveau des seuils

	Grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires	EPCI concernés
Cartes de bruit		30 juin 2017
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		18 juillet 2018

3^e échéance : vers des méthodes communes d'évaluation du bruit

RAPPEL

Le premier exercice européen de cartographie réalisé en 2007 a révélé des différences considérables entre les méthodes d'évaluation, la collecte et la qualité des données.

- Mise en place de nouvelles méthodes d'évaluation du bruit :
Projet CNOSSOS-EU qui facilitera l'établissement de cartes stratégiques du bruit de bonne qualité en recueillant des données cohérentes
> homogénéité de la méthode au niveau européen.

Application de la méthode obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019

- Intérêt d'approuver et de publier les cartes de bruit 3^e échéance avant le 31 décembre 2018 en utilisant la méthode actuelle et ainsi éviter l'utilisation de CNOSSOS-EU

2/ Nouvelle liste des agglomérations de plus de 100 000 habitants soumises à l'article L572-2 du code de l'environnement :

L'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixe une nouvelle liste des agglomérations de plus de 100 000 habitants devant remplir les obligations de la directive européenne.

Devant les difficultés rencontrées par certaines d'entre elles à remplir ces obligations, il a été décidé d'abandonner la notion d'unité urbaine au sens de l'INSEE et de ne retenir que les limites des grands EPCI, à savoir :

- les métropoles
- les communautés urbaines
- les communautés d'agglomérations de plus de 100 000 habitants présentant une densité de population supérieure à 1000 habitants / km².

La nouvelle liste des agglomérations entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

En Moselle, cela entraînera dès lors, la sortie des agglomérations INSEE de Metz et Thionville de l'ensemble des agglomérations soumises aux obligations de la directive européenne relatives à la 3^e échéance.

3/ Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures relevant de l'Etat, du Conseil Départemental et des communes

1ere ECHEANCE-30 juin 2007 et 18 juillet 2008 <u>Infrastructures routières et autoroutières dont le TMJA > 16400 v/j</u> <u>Infrastructures ferroviaires dont le TMJA > 164 t/j</u>			
Infrastructure	Cartes de bruit	PPBE	Publication PPBE
Autoroutes (A31, A30, A320) et RN (RN4,RN33,RN52, RN61 et RN431)	Arrêté du 30 janvier 2008	Arrêté du 03 août 2012	OUI
Autoroutes SANEF (A4)	Arrêté du 08 juin 2009		OUI
Réseau départemental (72 kms)	Arrêté du 23 sept.2009	Arrêté du 23 mai 2015	OUI
Voies communales : Metz et Montigny-Les-Metz	Arrêté du 08 juin 2009	Voir PPBE Grandes Agglomérations : Metz Métropole approuvé par DCA le 16 déc. 2013	OUI

2e ECHEANCE:30 juin 2012 et 18 juillet 2013

Infrastructures routières et autoroutières dont le TMJA > 8200 v/j
Infrastructures ferroviaires dont le TMJA > 82 t/j

Infrastructure	Cartes de bruit	PPBE	Publication PPBE
Autoroutes (A31, A30, A320) et RN (RN4, RN33,RN52, RN61 et RN431)	Arrêté du 03 oct.2012	Arrêté du 12 déc.2014	OUI
Autoroutes SANEF (A4)	Arrêté du 19 juillet 2013		
Réseau routier départemental	Arrêté du 1^{er}Août 2014	Arrêté du 22 septembre 2016	OUI
<u>Voies communales :</u> Creutzwald,Hagondange, Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz, Saint- Avold,Sarreguemines Thionville,Woippy	Cartes de bruit stratégiques établies > Etablissement de l'arrêté préfectoral de validation en cours	A réaliser sur la base des PPBE 2^o Échéance des collectivités	

3e ECHEANCE: 30 juin 2017 et 18 juillet 2019

Infrastructures routières et autoroutières dont le TMJA > 8200 v/j
Infrastructures ferroviaires dont le TMJA > 82 trains/j

Infrastructure	Cartes de bruit	PPBE	Publication PPBE
Autoroutes (A31, A30, A320) et RN (RN4, RN33,RN52, RN61 et RN431)	En cours		
Autoroutes SANEF (A4)	Bureau d'études désigné : Etude en cours		
Réseau routier départemental (445 kms)	En cours		
Voies communales	Voir cartes de bruit 2^e échéance		

Etat d'avancement des mesures sur le réseau routier national non concédé

RN61 : opération de mise à 2x2 voies de l'infrastructure entre l'autoroute A4 et Hambach est achevée et mise en service en novembre 2014. Un écran acoustique type mur anti-bruit de 617 m de long et 3 à 4 m de hauteur a été réalisé au droit des habitations de Hambach les plus exposées aux nuisances sonores de la RN61.

• **A30** : une étude acoustique a été réalisée en 2007 le long de l'infrastructure sur 5 sites entre Richemont et Fameck, période à laquelle la vitesse était limitée à 130 km/h contre 110 km/h aujourd'hui → préconisation : réalisation d'écrans acoustiques à Fameck et Uckange pour un coût très élevé
Projet A31 bis : mise à jour de l'étude acoustique de 2007 qui s'orienterait vers des isolations de façades sur l'ensemble des sites.

• **VR52 : liaison A4 - Vitry-sur-Orne**

Phase 2 : Travaux liaison giratoire de Jailly à Marange-Silvange → Giratoire Rombas démarré en octobre 2016 : réalisation d'une tranchée couverte de 400 m de longueur dont les extrémités seront munies de parements acoustiques absorbants

Entre Marange-Silvange et Rombas, le projet prévoit un tracé neuf éloigné des habitations de Pierrevillers actuellement exposées avec réalisation de merlons au droit du CAT et de la Ferme de Levaux afin de réduire les nuisances générées par le nouveau tracé.

- **RN4** : Mise à 2x2 voies entre Saint-Georges et Héming
Travaux débutés en 2015 pour une mise service en 2020.
→ Réalisation d'un merlon au niveau de Saint-Georges et confortement des écrans acoustiques existants au niveau de Hertzling.
- **A320** : Rosbruck, Cocheren, Forbach et Spicheren
Etude réalisée en 2007 proposant la mise en place d'écrans acoustiques sur 5 sites avec un coût rapporté au nombre de logements très élevé → mise à jour de l'étude de 2007 avec préconisation d'isolations de façades

Etat d'avancement des mesures sur le réseau routier national concedé

- 13 logements identifiés comme points noirs du bruit à Betting-
Les-Saint-Avoid ont fait l'objet d'un isolement de façades
(Rue Nationale, Rue de la Gare et Rue Principale)

Etat d'avancement des mesures sur le réseau ferroviaire

- Entretien courant des voies, des appareils d'appui et du matériel roulant
- Réalisation d'un écran anti-bruit le long de la ligne 191300 entre le centre Pompidou et la Rue Lothaire



Etat d'avancement des mesures sur le réseau routier départemental (CD57)

Covoiturage : Le Département est toujours partenaire des collectivités qui créent des aires de covoiturage.

Développement des Réseaux Haut Débit :

Le Département a créé avec plusieurs CC et CA, un Syndicat Mixte (Moselle Fibre) dont la vocation est de développer ces réseaux, avec le soutien financier de l'Etat. De nombreux projet sont en cours.

Plan Climat Energie Territoire (PCET) : Plusieurs actions en cours sur le développement du covoiturage interne et des visioconférences...

Renouvellement couches de chaussée : enrobés en traverse concourant à la baisse des niveaux sonores (notamment en agglomération

Actions ciblées, à partir de 2015 :

Beaucoup d'aménagements des voiries départementales en traverse d'agglomération sont réalisées par les collectivités.

Objectifs : Agir sur la sécurité en diminuant les vitesses des véhicules, elles ont un effet bénéfique sur le bruit. La plupart sont subventionnés par le Département

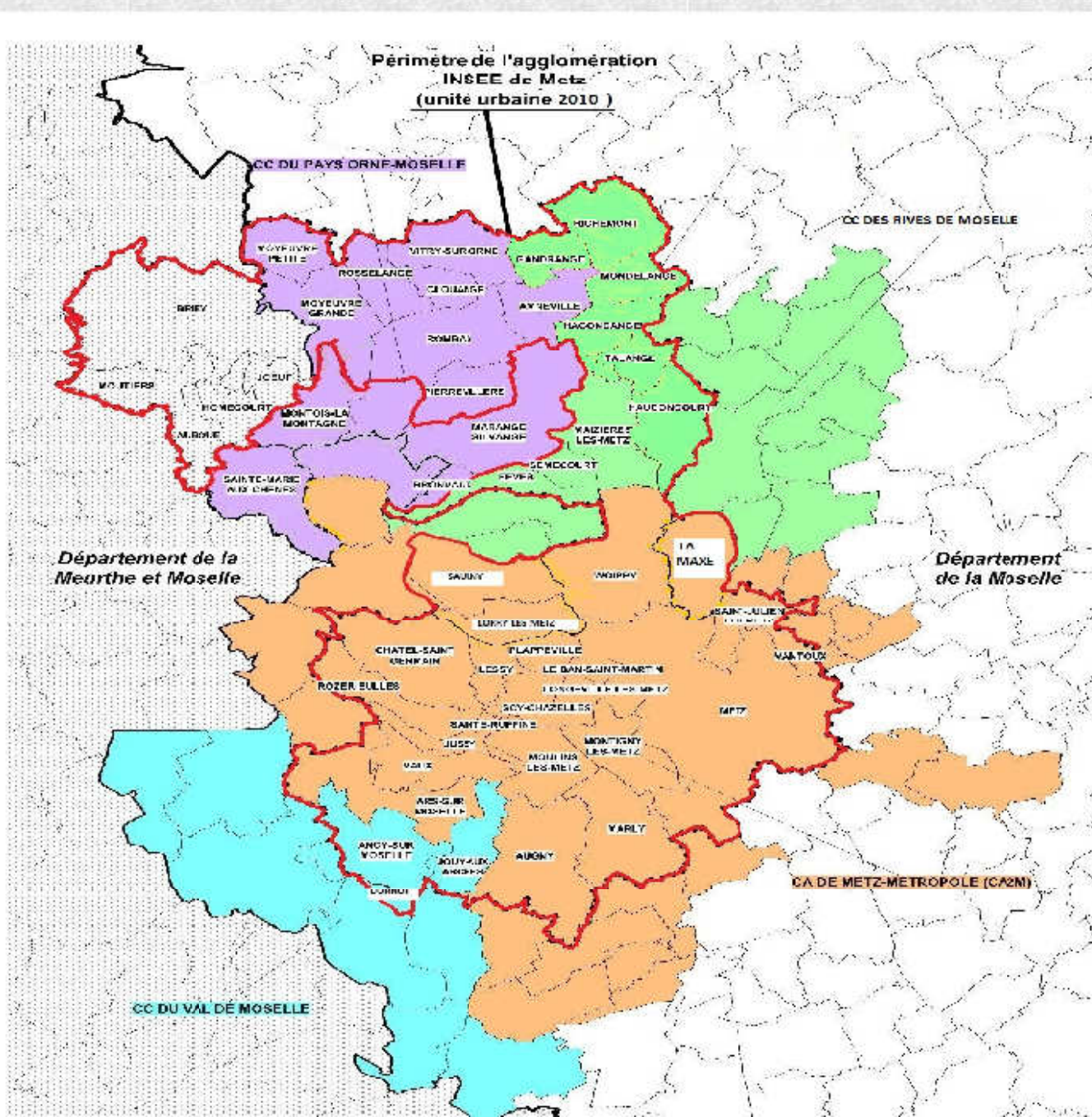
Action spécifique de la commune de MONTROY-FLANVILLE subventionnée par le Département : construction d'un mur anti-bruit sur la RD 603 au droit du lotissement du Cugnot (vers plateforme LIDL)

Aménagements réalisés par le Département en 2016 :

- Mise en service de la déviation de la RD 16 à AUDUN LE-TICHE. Diminution de 6 à 7 000 véhicules / jour du trafic de la RD 16 actuelle vers la frontière luxembourgeoise.
- Réalisation du giratoire RD 656 / RD 910 0 MACHEREN.
- Limite de vitesse à 70 km/h sur la RD 14 en sortie des giratoires d'Elange et du Linkling



4/ Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE des collectivités de l'agglomération INSEE de Metz



Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

1ere ECHEANCE : 30 juin 2007 et 18 juillet 2008 Agglomération INSEE de METZ

Collectivités	Cartes de bruit	PPBE	Publication PPBE
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole	DCA du 25 mai 2009	DCA du 16 déc. 2013	OUI
Communauté de Communes de Maizières-Les-Metz (3 communes concernées sur 14)	DCC du 21 oct.2010	DCC du 28 juin 2012	OUI
Communauté de Communes du Sillon Mosellan (6 communes concernées sur 6)	DCC du 16 juin 2011	DCC du 28 nov. 2013	OUI
Communauté de Communes du Pays de l'Orne Moselle	DCC du 13 déc. 2010	DCC du 17 mars 2014	OUI
Communauté de Communes du Val de Moselle	DCC du 26 avril 2011	DCC du 07 juin 2016	OUI

1ere ECHEANCE : 30 juin 2007 et 18 juillet 2008
Agglomération INSEE de METZ
Communes de Meurthe-et-Moselle

Collectivités	Cartes de bruit	PPBE	Publication PPBE
Commune de Auboué	DCM du 12 nov. 2009	DCM du 26 février.2013	OUI
Commune de Briey	DCM du 15 nov. 2010	DCM du 18 sept. 2014	OUI
Commune de Joeuf	DCM du 09 juillet 2009	DCM du 24 sept. 2012	OUI
Commune de Homécourt	DCM du 16 juin 2011	DCM du 28 nov. 2013	OUI
Commune de Moutiers	DCM du 26 fév. 2010	DCM du 25 juin 2014	OUI

Bilan de la 1ère échéance :

- tous les PPBE et cartes de bruit stratégiques ont été réalisés et publiés

Rapportage des PPBE à la commission européenne

Rappel :

Le PPBE doit faire l'objet d'un résumé type destiné à la commission.

Le document pourra être transmis à la DDT de la Moselle.

Etat d'avancement des mesures et actions PPBE de l'agglomération de Metz

- C.A Metz Métropole
- C.C Rives de Moselle
- C.C Pays Orne Moselle
- C.C Mad et Moselle
- Communes de Val de Briey, Auboué, Homécourt, Moutiers et Joeuf

Avancement des actions et mesures pour la communauté de commune de Mad et Moselle

ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Aménagement de l'Espace Naturel Sensible des Gravières de Novéant pour l'accueil du public (classé en Zone Calme) :

- création du cheminement et d'autres aménagements de découverte (marc pédagogique, ponton, création de risbernes, ...) en début d'année 2017 : la fréquentation du site est maintenant possible. Les panneaux d'informations environnementales seront quant à eux réalisés ultérieurement.

Transmission de la mise à jour 2013 des classements d'infrastructures de transport terrestres pour intégration aux annexes du PLU : en cours selon les modifications de PLU des communes

Sensibilisation bruit : aucune avancée, la fusion d'EPCI n'a pas permis de dégager du temps de travail sur cette thématique

ACTIONS PORTEES PAR LES COMMUNES et réalisées en 2016 - 2017 :

Ancy-Dornot :

Remplacement de ralentisseur et ajout d'un nouveau sur la rue de la croix rouge (action 1) : achevée

Réfections partielles d'enrobés : réalisé partiellement (rue de la Barre) en 2016 - rue Toussaint non encore réalisée



Corny :

Etude de faisabilité pour limiter la vitesse à 50km/h sur axes principaux (action 1) : en cours sur la RD 657 / route de Metz en cœur de bourg - achevée pour les axes secondaires à 30km/h

Etude faisabilité pour implantation d'un radar pédagogique (action 2) : toujours en cours
Requalification des stationnements le long de la RD 657 entre l'Eglise et la casse automobile (action 3) : étude achevée - travaux prévus pour Septembre 2017

Etude sur les solutions d'aménagement sur le pont de la RD 66 et en sortie de pont (action 4) : étude sur le rond-point achevée - mise en œuvre des travaux prévue pour Septembre 2017 (action 4 réalisée conjointement avec l'action 3)

Création / aménagement d'une voie douce entre Corny centre et Clos de Béva (direction Fey) (action 5) : repoussée à 2018-2019

Jouy-Aux-Arches :

- **Réalisation d'un plateau surélevé et rétrécissement de la chaussée sur l'entrée nord de la RD 657 :** ► réalisation à l'automne 2017
- **Reprofilage voirie et place centre village :** reporté à 2019
- Autres actions non encore réalisées

Novéant-Sur-Moselle :

Réaménagement de la RD 6 en entrée nord de la commune (rue Foch) : avancement de l'étude de conception actuellement au stade APD ► Travaux prévus pour 2018.

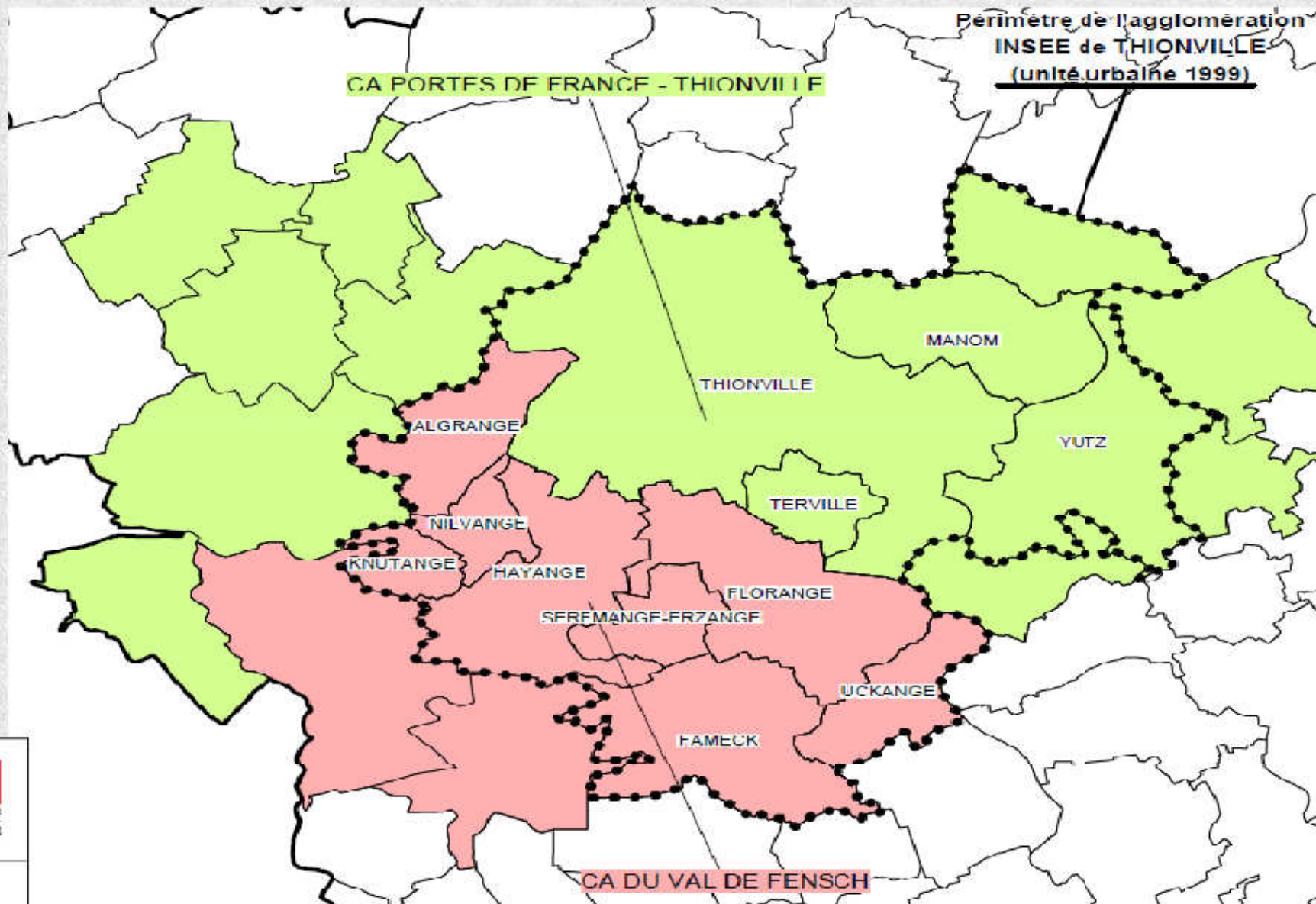
2^e ECHEANCE : 30 juin 2012 et 18 juillet 2013
Agglomération INSEE de METZ

Collectivités	Cartes de bruit	PPBE
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole	Objectif ?	Objectif ?
Communauté de Communes des Rives de Moselle (9 communes concernées sur 20)	Objectif ?	Objectif ?
Communauté de Communes du Pays de l'Orne Moselle	Objectif ?	Objectif ?
Communauté de Communes du Val de Moselle	Reprise CBS 1ère échéance valant 2e échéance Validées le 27 avril 2011	PPBE 1ère échéance valant également 2^e échéance Validé le 07 juin 2016

2^e ECHEANCE : 30 juin 2012 et 18 juillet 2013 Communes de Meurthe-et-Moselle

Collectivités	Cartes de bruit	PPBE
Commune de Auboué	Objectif ?	Objectif ?
Commune de Val de Briey	Objectif ?	Objectif ?
Commune de Joeuf	Objectif ?	Objectif ?
Commune de Homécourt	Objectif ?	Objectif ?
Commune de Moutiers	Objectif ?	Objectif ?

5/ Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE des collectivités de l'agglomération INSEE de Thionville



2^e ECHEANCE : 30 juin 2012 et 18 juillet 2013

Agglomération INSEE de THIONVILLE

<u>Collectivités</u>	<u>Cartes de bruit</u>	<u>PPBE</u>
Commune de Manom	DCM 03 juillet 2012	DCM du 24 mars 2015
Commune de Terville	DCM du 17 juin 2011	DCM du 28 août 2014
Commune de Thionville	DCM du 29 juin 2011	DCM du 24 février 2014
Communauté de Yutz	DCM du 1er juillet 2013	Pas d'étude lancée*
Communauté de communes du Val de Fensch	DCM du 15 décembre 2011	Document achevé , consultation du public prévue piur septembre 2017

* : la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville a acquis la compétence « Bruit » le 1^{er} janvier 2015



Etat d'avancement des mesures des PPBE de l'agglomération de Thionville

- C.A du Val de Fensch
- Commune de Manom
- Commune de Thionville
- Commune de Terville

Etat d'avancement des mesures et actions du PPBE de Thionville

- Urbanisme : dispositions relatives à la prévention du bruit dans l'instruction des permis de construire et information des pétitionnaires
- Intégration de la prévention des nuisances sonores au sein des services instructeurs
- Déplacements : promotion des transports alternatifs aux véhicules particuliers
- Aménagements de voirie : mise en place de ralentisseurs type « plateau surélevé » et de radars pédagogiques
>> échéance de finalisation des actions : 2018
- Projet de transport en commun en site propre : projet porté par le SMITU actuellement mis à la consultation des communes

Etat d'avancement des actions et mesures du PPBE de Terville

- Au cours des années 2000 à 2013 les actions menées par la commune sont :
- Réalisation de 2 carrefours giratoires sur l'avenue du 14 Juillet 1789
- Réalisation de 25 passages surélevés et 30 ralentisseurs
- Instauration de zones limitant la vitesse à 20 ou 30 km/h
- Réalisation d'un écran écran de type mur acoustique en béton poreux le long de l'avenue du 14 Juillet 1789
- Réalisation d'un merlon le long de la route de Veymerange et la route de Marspich
- La mise en place d'un radar pédagogique en 2010 Rue de Verdun.

Après l'approbation du PPBE en 2014 les actions suivantes ont été réalisées

- Dans la nouvelle zone d'activités SuperGreen : mise en place d'un écran végétal.

CBS et PPBE : propositions afin de résorber le retard accumulé

Pour les collectivités présentant un retard important et en cas de non évolution significative du trafic routier et de réalisation de construction de structure ou d'aménagements générateurs de nuisances sonores, il est proposé de reprendre les cartes de bruit stratégiques de la 1^{ère} échéance pour la 2^e échéance.

De même pour la réalisation du PPBE et en cas de non évolution de la situation sonore, une mise à jour des actions déjà entreprises et envisagées pourra être effectuée par la collectivité elle-même.

La 3^e échéance fixant la réalisation des CBS à juin 2017 et à juillet 2018 pour la réalisation des PPBE, il est également proposé la production des cartes de bruit et PPBE valant pour les 2^e et 3^e échéances (C.A Metz Métropole).

Le recrutement d'un BE pour la réalisation des documents pourrait être mutualisé entre les collectivités



RAPPEL :

Par courrier en date du 31 mai 2013, la commission européenne a mis en demeure les autorités françaises pour mise en œuvre insuffisante de la directive 2002/49/CE à l'échelle du territoire français.

Pour information, l'amende à laquelle la France s'expose, est évaluée à 10 millions d'€ augmentée d'une astreinte journalière de 300 000 € (données Ministère de l'Ecologie / DGPR)



6/ Proposition de mutualisation des moyens – collecte des données

Mise en place d'un partenariat Etat (DREAL, DDT) – CEREMA – ATMO Grand Est pour la collecte et centralisation des données nécessaires à l'établissement des cartes de bruit stratégiques.

Objectif :

Disposer à l'échelle de la nouvelle région de données de trafics routiers précises pour l'établissement d'une carte générale du trafic si possible sur tous les réseaux routiers avec la participation des collectivités territoriales (CD57, EPCI et communes)

- Mise en place souhaitée : fin 2017

Intérêt de la démarche :

- réalisation de cartes de bruit stratégiques plus fines et plus pertinentes

au delà de la politique « bruit » :

- meilleure connaissance du trafic routier, notamment poids lourds
- meilleure information permettant d'appréhender les problèmes de pollution et de qualité de l'air
- informations utiles dans le cadre de plans de déplacements urbains ou de projets d'aménagements routiers
- demande unique faite auprès des gestionnaires d'infrastructures par la structure centralisatrice pour fourniture de données trafics routiers (CBS)
- interlocuteur unique pour la restitution d'informations

Objectif final : mise en place d'un observatoire du trafic routier au sein de l'Observatoire Régional des Transports

7 / Points Noirs du Bruit et Zones de Bruit Critique en Moselle

a) Définition d'un point noir du bruit (PNB) (circulaire du 25 mai 2004)

Un point noir du bruit est un bâtiment sensible (habitations, enseignement, soins et santé, actions sociales) exposé à des valeurs en façade supérieures ou égales à :

- 70 dB(A) de jour ou à 65 dB(A) de nuit (indicateur français), ou 68 dB(A) et 62 dB(A) (indicateur européen) pour les routes et LGV
- 73 dB(A) de jour ou à 68 dB(A) de nuit (indicateur français) ou 73 dB(A) et 65 dB(A) (indicateur européen) pour les lignes ferroviaires conventionnelles)

Le bâtiment doit également satisfaire au principe d'antériorité à savoir :

- pour une habitation

si le permis de construire est antérieur au 06 octobre 1978

ou si le permis de construire est postérieur au 6 octobre 1978 et antérieur à la date de l'existence administrative de l'infrastructure (Mise en service ou ouverture à enquête publique ou inscription dans document d'urbanisme ou programme d'intérêt général ou classement sonore).

- pour les locaux d' établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale :

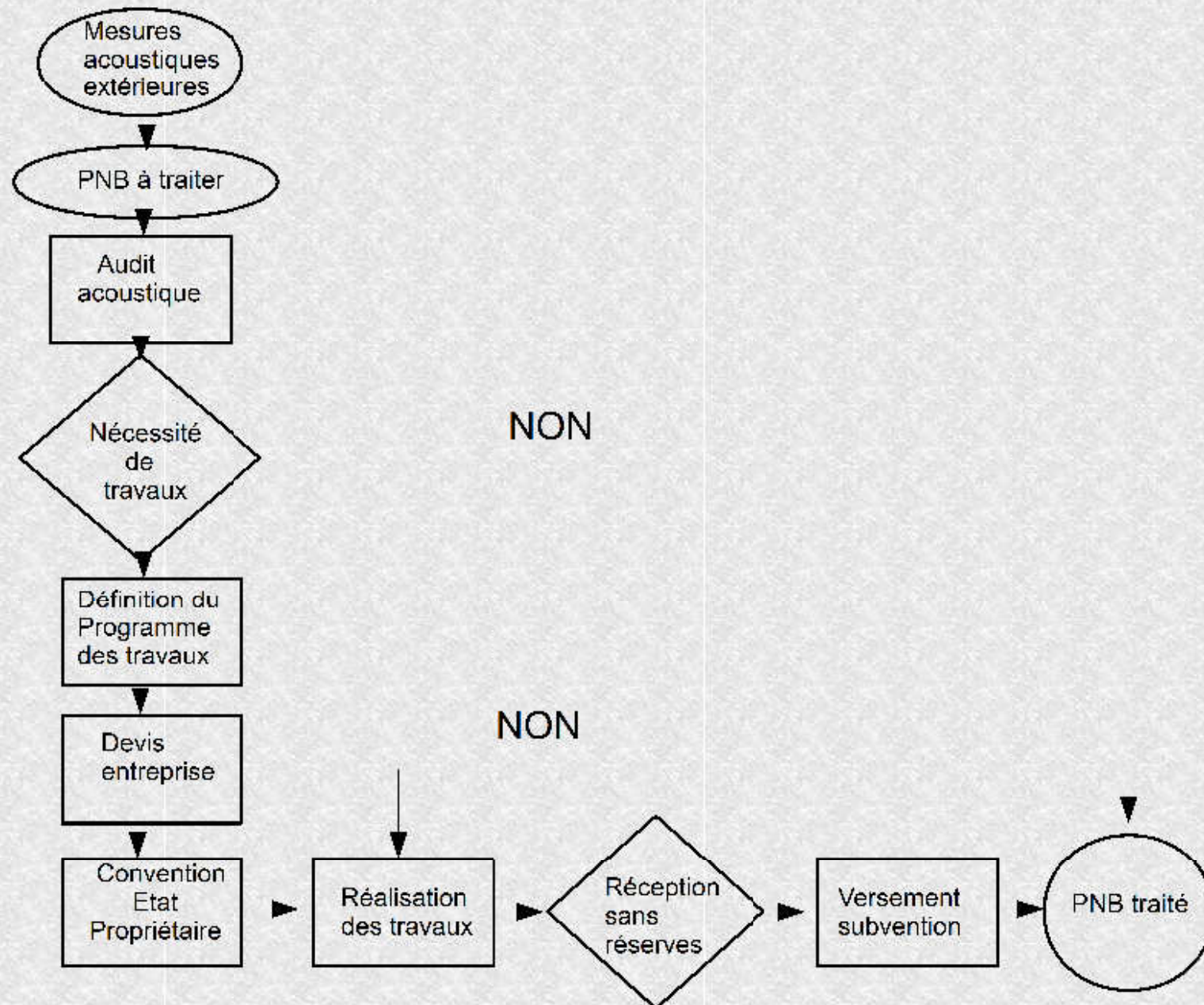
Si la date d'autorisation de construire est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant classement sonore de l'infrastructure en cause. (article L. 571-10 du code de l'environnement)

Super Point Noir du Bruit : bâtiment sensible exposé aux valeurs limites à la fois de jour et de nuit.

Zone de bruit critique (ZBC) : Une zone de bruit critique est une zone urbanisée (distance entre bâtiments \leq 200m) contenant au moins un point noir du bruit



Démarche de la mission de résorption des PNB :



b) Résorption des PNB sur réseaux routiers en Moselle

Cas de la ville de Thionville :

Partenariat engagé entre la ville de Thionville et l'Etat dans le cadre d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la résorption des PNB sur le territoire de la ville de Thionville, signée le 24 février 2015

- ▶ **Action commune de résorption des PNB sur autoroute A31, routes départementales et voies communales**

PNB aux abords de la voirie communale et départementale :

- 675 logements identifiés

PNB aux abords de la voirie nationale (A31)

- 63 logements identifiés



Présentation par la Ville de Thionville de l'avancement de l'opération Bilan partiel

Sur la commune de Thionville, à ce jour, l'étude a validé 578 locaux constituant des points noirs du bruit.

- 210 locaux ont fait l'objet d'un accord pour réalisation de diagnostics acoustiques intérieurs
- 161 diagnostics ont déjà été réalisés : 141 locaux PNB avérés et 20 locaux « proches PNB » —> 85 rapports déjà transmis aux propriétaires
- Bilan partiel : 71 locaux nécessitent des travaux d'isolation de façade
 - ▶ à ce jour 34 accords pour réalisation de travaux
- Phase de consultation des entreprises en cours
- Actions de communication continues sur l'opération : réunions publiques, plaquettes d'information, site internet de la commune, articles de presses, ..

Opération de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé de Moselle

Sur la base du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, un pré-recensement des points noirs du bruit a été effectué au abords des infrastructures suivantes :

A31 : Metz, Longeville-Les-Metz

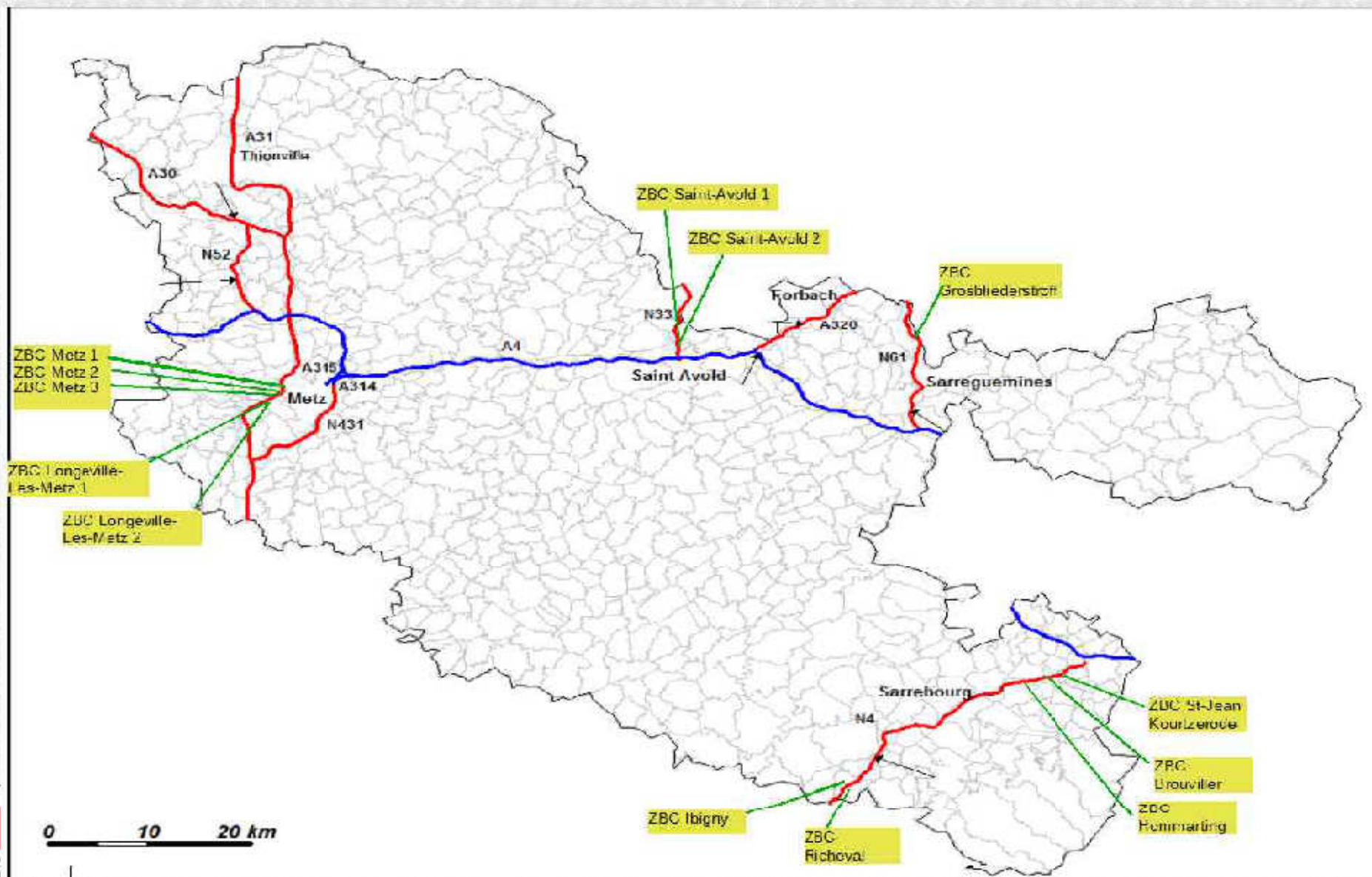
RN 61 : Grosbliederstroff

RN 33 : Saint-Avold

RN 4 : Ibigny, Richeval, Hommarting, Brouviller et Saint-Jean-Kourtzerode



Pré-recensement des PNB sur réseau routier national



Pré-recensement PNB – Réseau routier national :
population exposée

Infrastructure	Commune	Estimation Logements exposés
A31	Metz	125
A31	Longeville-Les-Metz	44
RN33	Saint-Avold	3
RN61	Grosbliedersstroff	253
RN4	Richeval	2
	Ibigny	2
	Brouviller	6
	Hommarting	7
	Saint-Jean-Kourtzerode	18
	TOTAL	460

Avancement de l'opération de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé

La mission a débuté en septembre 2016.

- A ce jour, 35 bâtiments ont été validés comme points noirs du bruit.
- A l'horizon 2030, 7 autres bâtiments viendront se rajouter au regard des projections de trafics.

La réalisation des diagnostics acoustiques intérieurs est en cours.

8/ Points divers - Questions



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liens et adresses utiles « Observatoire du Bruit »

@ @

- **Contact :**

Direction Départementale des Territoires de la Moselle : Valérie MULLER et Baghdad SEGUER
ddt-mission-bruit@moselle.gouv.fr

- **Liens utiles :**

Les services de l'Etat en Moselle : [http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospective/Observatoire du bruit](http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospective/Observatoire-du-bruit)

Rapportage des données : www.enquetebruit.fr

Guide des impacts sanitaire du bruit (AFSSE): <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2003et1000Ra.pdf>

PROCHAINE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE :

MI 2018



PRÉFET
DE LA MOSELLE